

CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ RÉGIONALE DE COMTÉ DE LA MITIS

Aux contribuables de la susdite municipalité

AVIS PUBLIC

AVIS PUBLIC, est par les présentes donné par le soussigné, directeur général et greffier-trésorier, que le Conseil de la Municipalité régionale de comté de La Mitis, à sa session ordinaire tenue le 23 novembre 2022, adopté le « Règlement RÉG348-2022 modifiant le règlement RÉG288-2013 déterminant l'emplacement du Parc régional de la rivière Mitis ».

Les intéressés pourront prendre connaissance de ce règlement au bureau de la MRC de La Mitis, au 1534, boul. Jacques-Cartier à Mont-Joli ou au bureau de chacune des municipalités constituantes de la MRC.


DONNÉ À MONT-JOLI, CE 14 DÉCEMBRE 2022

Marcel Moreau
Directeur général et greffier-trésorier

CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je soussigné, Chantal Tremblay....., en ma qualité de greffier (ière)-trésorier (ière) de la municipalité de Grand-Métis....., certifie sous mon serment d'office que j'ai publié l'avis public annexé aux présentes en affichant une copie à chacun des endroits établis par le conseil municipal, entre 15.....heures et 17.....heures le 14.....jour de décembre..... 2022

EN FOI DE QUOI JE DONNE CE CERTIFICAT
CE 14 JOUR DU MOIS DE Décembre 2022



Directeur (trice) général (le)
Greffier (ière)-trésorier (ière)